

Pénitenciers

repartir de zéro. Je tiens à remercier la Chambre de m'avoir accordé cinq minutes de plus, monsieur l'Orateur.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député du Yukon (M. Nielsen) d'avoir présenté cette motion. Je voudrais également le remercier d'avoir exposé le problème en toute objectivité, et j'espère en faire autant.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Tous les députés ont des critiques à formuler à ce sujet. Nous espérons que le solliciteur général (M. Blais) les écouterait. Il serait extrêmement dangereux que les crises sporadiques qui surgissent dans nos pénitenciers servent des visées étroites et partisans dans le cadre de la remise en question du service pénitentiaire au Canada.

La motion reflète bien l'opinion de notre parti: il est déplorable et décevant que le rapport du sous-comité n'ait pas été adopté ni appliqué, et qu'on ait laissé passer beaucoup trop de temps depuis sa présentation. Ceux d'entre nous qui avons siégé à ce comité n'avons pas réussi à faire inclure ce que nous voulions dans le rapport. Peut-être le solliciteur général ne l'a-t-il pas compris. On a exprimé une grande variété d'opinions—des opinions aussi différentes que la mienne, celle de l'ancien député de Burnaby-Richmond Delta et celle du député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt)—mais les membres partageaient un profond sentiment de bonne volonté qui se reflète dans la première phrase du rapport. Cette bonne volonté régnait à cause de la description de la crise que traverse le régime pénitentiaire. Tous les membres ont accepté cette prémisses fondamentale et ont décidé, devant l'état du régime, que c'était plus important que toute autre chose. Personne ne voulait retirer d'avantages politiques, mais tous voulaient changer le régime.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Je voudrais citer un passage de la préface du rapport, car il est essentiel si l'on veut comprendre la déception ressentie par les députés. La première recommandation du rapport, à la page 2, dit ceci:

Le Service canadien des pénitenciers est en pleine crise. Seule l'application immédiate de réformes fondamentales peut remédier à la situation. Il est absolument nécessaire que le solliciteur général considère ce rapport comme une question de la plus haute importance et qu'il y donne suite sans délai.

La déception des députés se comprend si l'on connaît la réponse du solliciteur général, qui a tenu les propos suivants:

Bien qu'il y ait de sérieux problèmes à résoudre, on met en doute l'exactitude du mot «*crise*» pour décrire une situation qui nous préoccupe depuis quelque temps. Il ne faut pas oublier non plus que le sous-comité a été institué par suite de désordres survenus dans trois établissements faisant partie d'un service qui en renferme 54.

Je suis déçu que le dernier solliciteur général n'ait pas lu attentivement notre rapport.

L'historique du régime pénitentiaire et l'escalade de la crise sont exposés à la page 5 du rapport dans les termes suivants:

De 1932 à 1974, on relève 65 incidents graves survenus dans les pénitenciers fédéraux, alors que depuis deux ans, soit en 1975 et 1976, on en relève 69 comprenant 35 prises d'otages qui ont fait 92 victimes et causé la mort d'un agent de prison.

C'est pourquoi le comité en est venu à la conclusion que le régime traversait une crise. Il est inadmissible que l'ex-ministre affirme qu'il ne s'agit pas d'une crise, mais d'un problème

permanent. L'explosion de la violence dans les établissements à sécurité maximale constitue bel et bien une crise. J'aurais été beaucoup moins déçu s'il avait accepté notre proposition telle quelle. J'aurais alors cru que nous allions décider sous peu d'adopter le rapport.

Il y a une deuxième chose que je regrette beaucoup; c'est à propos de la recommandation 65 qui figure à la page 167 et qui dit ceci:

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques doit recevoir un ordre de renvoi permanent couvrant les 30^e et 31^e Parlement afin de contrôler la mise en œuvre des recommandations du présent rapport dans le contexte plus général du système de justice criminelle.

Cette recommandation a également été rejetée. Pourtant, il me semble que le gouvernement aurait pu l'accepter sans grande difficulté s'il avait voulu sérieusement mettre le rapport en application. Il aurait dû accepter de modifier le système et de permettre au comité de continuer à faire son travail sans aucun parti pris. Pourquoi le gouvernement ne voulait-il pas que le comité poursuive sa tâche, monsieur l'Orateur? Il craignait d'être incité trop fortement à apporter les changements difficiles. Dans mon parti, nous sommes prêts à reconnaître qu'il y aura des décisions dures à prendre. Comme nous l'avons mentionné, aucun d'entre nous n'a obtenu ce qu'il voulait aux termes de l'entente.

● (1252)

Nous reconnaissons que les changements, en particulier les recommandations touchant la Fonction publique, la création d'une société de la Couronne et l'assouplissement du régime ne seront pas faciles. Il faudra lutter contre la bureaucratie pour les instaurer. Et le gouvernement actuel n'a pas encore démontré qu'il était prêt à s'opposer à la bureaucratie.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Il n'a pas encore démontré qu'il était prêt à s'opposer aux mandarins qui ont dirigé le régime pendant si longtemps et qui se sont opposés à tout changement. S'il arrivait à changer cette situation, je soutiendrais entièrement le solliciteur général. Cependant, je dois dire que nous nous impatientons. Nous sommes fatigués d'attendre. Nous voulons entendre ce que ce groupe de travail peut nous dire. Nous aurions pu entendre leur message cette fois-ci si le solliciteur général avait accepté la recommandation n^o 65, ce qu'il n'a pas fait.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de la crise que traverse le régime. Le solliciteur général et ses fonctionnaires doivent être les seules personnes au Canada qui ne croient pas encore que le régime soit en crise. Il s'agit d'une citation que le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) a contribué à faire inscrire au rapport. Ce sont des paroles prononcées par sir Winston Churchill à la Chambre des communes le 20 juillet 1910. Notre parti n'a pas la réputation d'être friand des déclarations de Winston Churchill qui était plutôt un politicien conservateur. Cependant, ce qu'il a dit en 1910 est tout aussi valable aujourd'hui, comme l'a fait remarquer le député de Vancouver Kingsway. Il déclarait alors que l'attitude du public à l'égard du châtement des crimes et des criminels constitue l'un des aspects les plus révélateurs de la civilisation d'un pays. Quel que soit le critère appliqué, notre pays fait piètre figure à cet égard.